



Après avoir pris connaissance du programme qui m'a été remis et des conditions fixées, je demande mon inscription et vous adresse cette présente fiche, accompagnée de l'acompte demandé de 370 €.

Je vous règlerai le solde, soit 870 euros pour le 20 mars 2009 (chèques à l'ordre des Pèlerinages Diocésains, sans autre indication).

Je certifie que mon état de santé me permet d'effectuer ce pèlerinage sans risque. De ce fait, s'il m'arrivait quoi que ce soit durant le trajet ou sur place, je dégage dès à présent la responsabilité de la Direction des Pèlerinages et m'engage, ainsi que ma famille, à ne pas entreprendre de poursuites à son encontre.

Je suis informé que la Direction des Pèlerinages se réserve le droit d'annuler mon inscription si le nombre de places disponibles est atteint ou d'annuler le pèlerinage pour d'autres raisons (effectif insuffisant par exemple).

Mon inscription m'engage à observer une conduite personnelle correcte et à ne pas perturber les autres pèlerins ni le fonctionnement du pèlerinage

### Conditions particulières de vente

- Annulation du fait de l'organisateur :  
Le nombre de participants payants pour ce pèlerinage étant fixé à 20 pour l'application du présent tarif, si ce nombre n'était pas atteint, la Direction des Pèlerinages pourrait annuler le pèlerinage. Les sommes versées seraient alors intégralement remboursées, sans indemnité complémentaire. Elle pourrait également maintenir le départ moyennant un supplément de prix, en accord avec les participants.

- Annulation du fait du pèlerin :  
Quel que soit le motif, il sera retenu 50 € correspondant aux frais déjà engagés. A l'exception d'un cas de force majeure (maladie attestée par un certificat médical adressé avant le départ) et à moins de trouver à se faire remplacer, les frais suivants viendraient s'ajouter à ces 50 € :

- annulation entre 30 et 21 jours avant le départ, 25 % du montant total du voyage
- annulation entre 20 et 8 jours avant le départ, 50 % du montant total du voyage
- annulation entre 7 et 2 jours avant le départ, 75 % du montant total du voyage
- annulation à moins de 2 jours du départ, 90 % du montant total du voyage

Par ailleurs, si l'hébergement était prévu en chambre partagée, il est entendu que le pèlerin annulant supporterait le supplément pour la chambre individuelle, rendu nécessaire pour l'autre pèlerin, soit 85 €, sauf si, évidemment, il a trouvé à se faire remplacer.

Fait à ----- le -----

Signature(s)  
(faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

Fiche individuelle d'inscription à renvoyer dès que possible obligatoirement avec le règlement à :

**PELERINAGES DIOCESAINS DE CAMBRAI,**  
**Maison du Diocèse, 174 rue Léopold Dusart, B.P. 17, 59590 RAISMES**  
Tél : 03 27 38 12 62 - Fax : 09 80 08 65 23 - Agrément de tourisme AG 059970002 – E-mail : [pelerinages.cambrai@nordnet](mailto:pelerinages.cambrai@nordnet)

